



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**PROCES-VERBAL
Réunion plénière du mercredi 13 septembre 2017**

A l'ordre du jour :

Accueil des participants à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2017
2. Avis de la C.L.E. sur le plan d'adaptation au changement climatique
3. Avis de la C.L.E. sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (S.O.C.L.E.)
4. Avis de la C.L.E. sur le projet de périmètre de fusion des 3 syndicats de bassin de l'Oudon et sur le devenir du portage de la C.L.E.
5. Questions diverses



1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2017

Le procès-verbal est à disposition des membres sur www.bvoudon.fr accès réservé C.L.E. / réunions.

APPROUVE à l'unanimité.

2. AVIS DE LA C.L.E. SUR LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Projection d'une vidéo de quelques minutes pour présenter le contexte de la consultation.

Monsieur Louis MICHEL donne la parole à Monsieur Patrick BLANCHARD du Centre régional de la propriété forestière.

2.1. Intervention de M BLANCHARD Patrick (C.R.P.F.) - Evaluation des données climatiques des 30 dernières années et problématiques et outils pour la gestion des forêts

Cf. présentation annexée.

Monsieur Michel de SIMIANE constate la tendance moyenne + 0,8°C. En matière de précipitations il y a peu d'évolution. N'y a-t-il pas une augmentation importante des différences intra-annuelles avec augmentation des phénomènes ?

Monsieur Patrick BLANCHARD – On constate des différences importantes avec des journées chaudes puis des journées plus fraîches. A cela s'ajoute l'observation des cyclones jamais connus à St Martin et St Barthélemy. Mais ce n'est qu'un ressenti.

C'est intéressant de travailler sur les données passées car l'analyse est sûre.

Madame Régine BRUNY constate aussi l'augmentation des moyennes estivales de températures de 0,8°C. C'est une évolution constante. Cet exposé est intéressant sur la prise en compte de la biodiversité et l'attention par rapport au compactage des sols et l'infiltration de l'eau. Il y a des parallèles à faire avec l'agriculture.

Monsieur Patrick BLANCHARD - on peut décompacter les sols en agriculture, en forêt ce n'est pas possible et c'est une vraie problématique.

Monsieur Richard CHAMARET – Sur le bassin versant de l'Oudon, que peut-on proposer comme essence adaptée ?

Monsieur Patrick BLANCHARD – C'est difficile à dire, un arbre en place mettra 30 à 50 ans avant de se reproduire. La forêt est sur un temps long. Il n'est pas certain qu'un arbre planté aujourd'hui résiste au climat dans 50 ans. Plusieurs essences plantées ensemble modifient les systèmes racinaires et augmentent les volumes prospectés par les racines mais il y a assèchement des sols. Il faut conserver les essences actuelles, mettre moins de concurrence entre les arbres. Voir s'il y a besoin d'étages, il s'agit de l'analyse de l'index foliaire, par exemple un arbre peut avoir besoin de moins d'eau s'il a accès à la lumière.

Des expériences et études sont menées, des arboretums sont plantés.

A noter que La chalarose menace aujourd'hui les frênes.

Monsieur Alexis ROBERT – est-ce que les outils développés peuvent s'adapter au bocage ou à la ripisylve ?

Monsieur Patrick BLANCHARD – l'outil IBP (indice de biodiversité potentielle) a été adapté par le Département de la Sarthe pour le bocage. La méthode Archi (analyse de l'état sanitaire du peuplement) est utilisable. BioClimSol (combinaison carte climatiques et des sols) devrait aussi être adapté (outil en cours de développement, opérationnel en 2018).

Monsieur Jean DEGAND – S'il existe des forêts primaires, est-ce que des études sont menées pour voir les effets du changement climatique ?

Monsieur Patrick BLANCHARD – Tous les facteurs sont présents dans ces forêts en réserve totale. Donc elles sont résilientes (capacité à faire face à une situation difficile) mais il n'y a plus d'exploitation du bois. Alors que le bois est intéressant pour diminuer l'effet de serre et éviter l'utilisation des énergies fossiles.

Monsieur Richard CHAMARET constate l'utilisation de résineux qui viennent des Pays de l'Est.

Monsieur Patrick BLANCHARD – En France on exporte beaucoup de bois sous forme de grumes. On pourrait utiliser ceux sur place mais on ne fait pas de transformation.

Il y a actuellement beaucoup de demande sur le Douglas, demande en progression forte sur les chênes. Il y a eu un déficit de normes sur les feuillus pour leur utilisation.

Madame Régine BRUNY – quelle est la capacité du peuplement à stocker le carbone ?

Monsieur BLANCHARD – le volume de bois est le même que vous ayez 100 arbres ou 1000 arbres à l'hectare (les 1000 arbres seront moins développés). Donc à l'hectare le stockage de carbone est le même.

Monsieur Louis MICHEL remercie Monsieur Patrick BLANCHARD pour son intervention et donne la parole à Monsieur Alexis ROBERT, hydrogéologue au Conseil départemental de la Mayenne.

2.2. Intervention de M ROBERT Alexis (CD 53) – Perspectives du changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne et impacts possibles sur l'eau

Cf. présentation ci-annexée.

Monsieur Louis MICHEL – Faut-il augmenter les populations en côte atlantique ou sur le bassin versant de l'Oudon ? Quel lien avec l'urbanisme ?

Madame Régine BRUNY – Il y a des conséquences sur les politiques de l'urbanisme. On est encore au tout tuyau à part sur quelques éco-quartiers où des aménagements pour infiltrer sont faits. Il faut aussi travailler sur le drainage pour retenir l'eau et infiltrer.

Monsieur Michel de SIMIANE – Question sur la quantité évaporée par une culture, un plan d'eau ou une forêt.

Monsieur Alexis ROBERT – Des chiffres ont été avancés par l'étude quantitative menée sur le bassin versant de l'Oudon. Il a l'impression que la forêt transpire plus.

Monsieur Patrick BLANCHARD – C'est plus complexe que cela car la végétation conserve aussi l'humidité. La forêt permet de filtrer l'eau et ralentir l'eau. Une plaquette est à disposition des membres à ce sujet. Concernant la qualité de l'eau, le filtre forestier est intéressant.

Monsieur Alexis ROBERT – sur des nappes peu profondes, les boisements s'alimentent dans la nappe, il n'y a donc plus de stress hydrique. Sur un petit captage, ce peut être impactant d'avoir un boisement important.

Monsieur Michel de SIMIANE concède que c'est complexe, c'est aussi le cas pour les plans d'eau.

Monsieur Alain BAGOUET – Sur une pisciculture, peut-il y avoir des changements de métabolisme ?

Monsieur Jean-Claude GANDON – Il y a de plus en plus de demande de carpes herbivores à cause du développement de végétaux sur les plans d'eau. Des phytosanitaires ont été interdits, l'amour blanc a aussi été interdit car il y a un risque de reproduction avec le changement climatique. Pourtant il y en a en vente dans les jardinerie.

Monsieur Jean-Claude GANDON s'interroge car on parle de retenir l'eau alors qu'il y a une politique anti plans d'eau et enlèvement des barrages.

Monsieur Louis MICHEL – Il y a beaucoup de plans d'eau de loisirs.

Monsieur Jean-Claude GANDON – Il faut avoir une bonne gestion du plan d'eau avec des assecs, les plans d'eau qui ne sont pas vidangés vont effectivement envaser les cours d'eau. Les pisciculteurs sont en difficultés. Les cormorans sont aussi un problème.

Monsieur Alexis ROBERT – concernant les évolutions piscicoles, il renvoie vers les références des études citées dans le plan d'adaptation au changement climatique.

Monsieur Alain BAGOUET – Les plans d'eau gérés par EDF ont une obligation de vidange tous les 10 ans, pourquoi ce n'est pas respecté ?

Madame Anne KIENTZLER – L'obligation de vidange est sur de très gros barrages pour des auscultations.

Monsieur Alain BAGOUET – dans le cas de St Fraimbault ?

Monsieur Alexis ROBERT – Il n'y a plus d'obligation décennale, seulement une vidange partielle tous les 5 ans, la dernière vidange totale a eu lieu en 2005.

Monsieur Louis MICHEL propose de passer à la présentation suivante, il donne la parole à Monsieur Pascal BONIOU de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

2.3. Intervention de M BONIOU Pascal (A.E.L.B.) – Présentation du plan d'adaptation au changement climatique et de la consultation

Cf. présentation ci-annexée.

Il n'y a pas de remarques particulières.

2.4. Recueil des remarques des membres de la C.L.E. sur les réponses au questionnaire et validation

Les membres de la C.L.E. ont reçu le questionnaire pré-rempli par la cellule d'animation de la C.L.E.

Madame Régine TIELEGUINE en donne lecture.

Conflit d'usages

Monsieur Michel de SIMIANE / Monsieur Jean-Claude GANDON constatent un conflit d'usages. Les plans d'eau et le stockage d'eau en hiver sont contradictoires avec la limitation des créations de plans d'eau, avec la circulation de l'eau et son infiltration.

Madame Régine BRUNY – Les réponses sont dans les S.A.G.E. et les S.D.A.G.E. concernant les plans d'eau.

Monsieur Jean-Claude GANDON – Il faut bien faire la différence entre pisciculture et plans d'eau de loisirs. Si les piscicultures disparaissent, il y aura importation de poissons, ce qui amènera d'autres problèmes. Il faut préserver les activités économiques locales.

Monsieur Alain BAGOUET – Il faut aussi trouver des solutions contre les cormorans. Il demande le nombre de bâtiments inondés sur le bassin Loire Bretagne depuis la fin du 19^e siècle.

Page 14 – enjeu supplémentaire « faire comprendre qu'on ne pourra pas continuer à utiliser l'eau comme on le fait... l'eau est moins disponible, elle doit donc être moins utilisée ».

Monsieur Bernard LAYER – Il y a des pays où il y a peu d'eau mais les usages sont plus concertés et aménagés. D'un point de vue agricole on ne peut pas dire qu'on fera moins car il y a moins d'eau.

Madame Régine BRUNY – la première des choses à faire est de penser à réduire l'utilisation et à faire des économies.

Monsieur Michel de SIMIANE – le moins d'eau n'est pas certain, mais ce sera réparti différemment dans l'année. Il faut produire au plus près, et consommer au plus près. Exemple de l'arboriculture.

Page 21 – le commentaire suivant est proposé « le stockage de l'eau en hiver dans des retenues est incompatible avec les enjeux sur la qualité de l'eau et sur les milieux aquatiques. Ce n'est pas une mesure d'adaptation mais corrective. Il vaut mieux adapter les cultures car les retenues ne seront pas nécessairement pleines au moment où il y en a besoin. »

Monsieur Michel de SIMIANE – cette observation n'est pas acceptable car on met une croix sur des cultures.

Madame Régine BRUNY – Des cultures ont besoin de beaucoup d'eau, il faudra bien les adapter.

Monsieur Louis MICHEL – Cela dépend de l'intérêt : est-ce pour un usage local ou pour produire et exporter ?

Après échanges entre les participants le commentaire est modifié comme suit :

« le stockage de l'eau en hiver dans des retenues est souvent incompatible avec les enjeux sur la qualité de l'eau et sur les milieux aquatiques. Il faut aussi adapter les méthodes culturales ».

Monsieur Louis MICHEL propose de passer au vote.

Vote pour les réponses apportées au questionnaire sur le plan d'adaptation au changement climatique y compris la modification du commentaire page 21 :

Nombre de votants : 31 (23 présents, 8 pouvoirs)

POUR : 23

CONTRE : 6

ABSTENSIONS : 2

Les réponses apportées seront donc transmises au Comité de bassin Loire-Bretagne.

Monsieur Louis MICHEL invite les membres à répondre individuellement au questionnaire en ligne.

3. AVIS DE LA C.L.E. SUR LE PROJET DE STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU (S.O.C.L.E.)

La fiche d'analyse du projet a été adressé aux membres de la C.L.E. ainsi que le dossier.

Lecture de la fiche en séance.

A propos de la remarque concernant les difficultés juridiques sur les compétences hors G.E.M.A.P.I.

Madame Anne KIENTZLER – la première version de la S.O.C.L.E. se concentre sur G.E.M.A.P.I., c'est une demande nationale. La prochaine version pourra intégrer les autres items.

A propos de la proposition n°15 « Favoriser des structures aux statuts juridiques clairs et opérants »

Monsieur Jean-Noël BEGUIER demande d'ajouter à la phrase « compatible avec leur capacités budgétaires ». Les collectivités ont des possibilités financières limitées, il faut avoir conscience des possibilités budgétaires.

Monsieur Louis MICHEL précise que dans le cadre du bassin versant de l'Oudon, le projet de la GE.M.A.P.I. est prévu à budget constant.

Monsieur Jean-Noël BEGUIER – la politique GE.M.A.P.I. va être de plus en plus définie, il faudra mettre un budget.

Monsieur Joël RONCIN – Le problème sera pour les structures qui ne sont pas organisées.

A propos de la remarque concernant le soutien financier renforcé aux structures organisées à l'échelle des bassins versants

Monsieur Alexis ROBERT – Est-ce que cette phrase signifie un soutien supplémentaire aux E.P.A.G.E. ?

Monsieur Louis MICHEL – la labellisation « E.P.A.G.E. » est au choix de chacun, ce n'est pas étudié pour le moment. Cette remarque est plus générale.

Monsieur Louis MICHEL met au vote les remarques et proposition d'avis avec les ajouts faits en séance.

- Sur la partie GE.M.A.P.I.

La C.L.E. a mené en 2016 une étude pour la réorganisation des compétences GE.M.A.P.I. et du grand cycle de l'eau. Le scénario préférentiel retenu vise a minima la poursuite des actions engagées par les 3 syndicats de bassin de l'Oudon dans le cadre d'un seul syndicat du bassin de l'Oudon unifié. Ses compétences vont donc au-delà de la GE.M.A.P.I. (pollutions diffuses, gestion d'ouvrages hydrauliques, portage de la C.L.E., et à la carte biodiversité, bocage, ruissellement rural).

L'Arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre du syndicat du bassin de l'Oudon fusionné a été notifié le 11 juillet 2017. Les collectivités concernées (communes, syndicats de bassin et syndicats d'eau potable, E.P.C.I.) ont jusqu'au mois d'octobre pour remettre un avis sur le périmètre et le projet de statuts. La structure « GEMAPIENNE » pourrait être opérationnelle le 1^{er} janvier 2018.

- Sur la partie alimentation en eau potable et assainissement

La C.L.E. n'est pas consultée sur les réorganisations territoriales pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement. A noter que la proposition n°5 n'est pas nécessairement suivie en Maine et Loire sur la partie alimentation en eau potable (pas de solidarité urbain/rural).

L'assemblée est ensuite passée au vote.

La C.L.E. remet un avis favorable à l'unanimité à la SOCLE compte tenu que les préconisations sont de bon sens pour une bonne gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et formule les observations suivantes :

- La C.L.E. souhaite que la SOCLE comprenne des recommandations pour lever les freins juridiques à la réalisation par les syndicats de bassin versant des missions listées au L211-7 qui n'ont pas été incluses dans la compétence « G.E.M.A.P.I. » et qui restent donc dévolues au bloc communal. Dans le cadre juridique actuel, il n'y a pas simplification de la gouvernance des syndicats puisqu'actuellement composés de communes, ils seront demain composés des communes et des E.P.C.I.
- La C.L.E. souhaite que la SOCLE demande ou affirme un soutien technique et financier renforcé pour les structures « GEMAPIENNES » aux compétences du grand cycle de l'eau intégrées et exercées à l'échelle d'un bassin versant. »

- **La C.L.E. demande que la proposition n°15 « Favoriser des structures aux statuts juridiques clairs et opérants » soit complétée par la phrase suivante « compatible avec leurs capacités budgétaires ».**

4. AVIS DE LA C.L.E. SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DES 3 SYNDICATS DE BASSIN DE L'OUDON ET SUR LE DEVENIR DU PORTAGE DE LA C.L.E.

Les documents ont été adressés aux membres de la C.L.E.

Lecture en séance.

Monsieur Louis MICHEL rappelle le contexte de la GE.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Ronald CORVE – La Communauté de communes du Pays de Château-Gontier fait face à une difficulté car elle doit mener une réflexion sur les autres bassins versants qui la concerne.

Monsieur Louis MICHEL – Toutes les communautés de communes ont été consultées par rapport à ce projet, certaines comme Craon et Loiron ont dit que le syndicat travaille bien et qu'il faut donc poursuivre. Une étude a été proposée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier mais celle-ci n'a pas encore été menée. La Communauté de communes a fait connaître que ses 4 communes membres se retireront du S.B.O.N. Aujourd'hui le S.B.O.N. n'est toujours pas saisi par les 4 communes. Les délais administratifs sont courts et les 4 communes ne souhaitent pas nécessairement sortir. Il restera la possibilité à la Communauté de communes quand elle aura fait son étude de se retirer du syndicat ou de confirmer son adhésion. Cela permet de poursuivre le C.T.M.A. (Contrat Territorial milieux aquatiques) jusqu'en 2019 sur les 4 communes concernées et la communauté de communes de Château-Gontier dans l'intervalle fait son choix. A priori, le débat à la Communauté de communes n'a pas encore eu lieu.

Monsieur Louis MICHEL constate que Monsieur Philippe HENRY a voté le S.D.C.I. (schéma départemental de coopération intercommunale), et notamment les recommandations concernant la GE.M.A.P.I.

Madame Anne KIENTZLER – Il est écrit dans le S.D.C.I. et à la S.O.C.L.E. que si les structures fonctionnent bien, il faut éviter de les déstabiliser.

Monsieur Ronald CORVE souhaite se donner le temps de la réflexion.

Madame Anne KIENTZLER – il faut conserver le fonctionnement avec ces syndicats en attendant de savoir que qui sera fait sur le reste du territoire, s'il y a retrait des communes, il faudra des conventions particulières, ce sera plus compliqué.

Monsieur Joël RONCIN – Ce serait dommage que la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier n'adhère pas. D'autres communautés de communes moins concernées ne se posent pas les questions par rapport à la solidarité du bassin versant. Cela va générer des contraintes administratives qui vont saboter le projet du bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Louis MICHEL précise que le mécanisme financier de la représentation-substitution permet que cela ne coûte pas à la Communauté de communes.

**Vote pour le projet de périmètre et sur le changement de structure porteuse de la C.L.E. :
30 POUR – 1 CONTRE.**

Monsieur Louis MICHEL remercie les participants et clôt la séance à 13h00.

L'an deux mil dix-sept, le treize septembre à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Centre administratif intercommunal à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le vingt-huit août deux mil dix-sept par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des collectivités :</u>				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou	X		
CHAMARET Richard	Conseiller municipal de Méral	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier	X		
DUPRE Michel	Maire de Chazé Henry	X		
FOUCHER Hervé	Vice-président du S.B.O.N.	X		
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé			X
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon		X	
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Président du S.I.A.E.P. du Craonnais			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon	X		
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire de Châtelaïs	X		
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Délégué du S.I.A.E.P. du Segréen		X	
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire			X
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné			X
MICHEL Louis	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P. – a pouvoir de M. POIRIER Franck	XX		
OREILLARD Gabriel	Maire de Nyoiseau			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë		X	
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche	X		
RONCIN Joël	Président du S.B.O.S. – a pouvoir de M. RONCIN Joël	XX		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon			X
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos			X
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean			X
<u>Collège des usagers :</u>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations – a pouvoir de M. BOUTEILLER Bernard	XX		
BOUTEILLER Bernard	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire		X	
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou – a pouvoir de M. PERROIS Christian	XX		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe		X	
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon	X		
DE SIMIANE Michel	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement	X		
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire – a pouvoir de M. DE LA RIVIERE Bertrand	XX		
GUIOULLIER Stéphane	Représentant la Chambre d'Agriculture 53		X	
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49		X	
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire		X	
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49		X	
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.		X	
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne	X		
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen			X
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
Collège de l'Etat :				
	Mme la Préfète de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – a pouvoir de l'A.F.B.	XX		
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E..N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		
KIENTZLER Anne	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T. – a pouvoir de M. le Préfet de Mayenne	XX		
MORILLON Olivier	Chef du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité		X	
MAILFERT Guillaume	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire		X	
LARDEUX Jean-Yves	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T. – a pouvoir de M. le Préfet Maine et Loire	XX		
PEIGNER Patrick	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.			X
Autres participants:				
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture de la Mayenne	X		
ROBERT Alexis	Conseil départemental de la Mayenne	X		
Madame la Sous-préfète	De Château-Gontier		X	

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 13/31
Collège des usagers : 11/18
Collège de l'Etat : 7/10
Total : 31/59

Procès-verbal dressé le 13 septembre 2017,
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,

